

CAHIER DES CHARGES : VENTE SOUS PLI CACHETÉ

Garage du Ruitor, Bourg Saint Maurice

Par décision en date du 13 mars 2025 le directeur du Parc a acté la mise en vente d'un bien immobilier appartenant à l'établissement public Parc national de la Vanoise, en l'occurrence un garage situé sur la commune de Bourg Saint Maurice. La procédure de vente est celle de la vente sous pli cacheté afin de garantir une égalité de traitement entre les candidats à l'acquisition.

1. Localisation et caractéristiques du bien

Le bien en vente est un garage fermé pour une voiture avec porte basculante, situé au pied de la résidence du Ruitor – 280 avenue du Stade à BOURG ST MAURICE (73700).

Ce box-garage (lot n° 270) acquis initialement en 2001 fait partie d'un ensemble immobilier en copropriété dénommé le Ruitor (Parcelles cadastrées Section A1 n° 31, 32, 33 et 34 en Zone U chef lieu). La surface du garage est d'environ 21 m2.

2. Conditions de visite des lieux pour les potentiels acheteurs

La visite du garage est possible sous la condition de prendre préalablement rendez-vous en écrivant à l'adresse e-mail suivante : secteur.hautetarentaise@vanoise-parcnational.fr. Un retour sera fait à chaque demandeur par courriel.

3. Prix de vente plancher

Le prix minimum pour la réalisation de la vente de ce bien est de **25 000 (VINGT-CINQ MILLE) euros**.

4. Publicité de la présente procédure de vente sous pli cacheté

La présente vente a fait l'objet d'une publicité par diffusion d'une publication sur l'espace internet commun du Parc, ainsi que par l'apposition d'affiches sur le site du garage et à proximité.

5. Critères de sélection

Le présent cahier des charges constitue une offre de vente assortie d'un prix plancher, qui constitue un minimum. Toute proposition de prix inférieure sera automatiquement éliminée.

Seul le critère prix sera pris en compte.

Si aucune offre n'atteint le prix plancher, la procédure de vente sera annulée.



Le choix du candidat retenu sera réalisé par adjudication au plus offrant avec une offre sous pli cacheté. Il sera ainsi retenu l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres.

Le Parc a la faculté d'interrompre le processus de vente à tout moment, au plus tard avant l'ouverture des plis.

En cas d'égalité d'offres de prix et de garanties, le candidat retenu sera celui ayant transmis sa proposition en premier (la date et heure de dépôt faisant foi), sur la base d'un dossier de candidature complet.

Le paiement devra être effectué entre les mains du notaire choisi par le Parc :

- 10 %, le jour de la signature du compromis de vente. Cette signature interviendra dans un délai maximum d'un 1 mois à compter de la notification de l'acceptation de l'offre (la date de l'accusé de réception faisant foi), sauf dispositions différentes imposées par le notaire.
- Le solde, le jour de la signature de l'acte de vente, laquelle interviendra dans un délai maximum de six mois à compter de la notification de l'acceptation de l'offre (la date de l'accusé de réception faisant foi), sauf dispositions différentes imposées par le notaire.

6. Composition du dossier de candidature

Chaque candidat devra, préalablement à la remise de sa candidature, avoir pris connaissance du cahier des charges.

Le dossier de candidature comprendra impérativement :

- Pour les personnes physiques : une copie de sa pièce d'identité et un justificatif de domicile ; pour les personnes morales : un extrait de K-Bis et une copie de la pièce d'identité valide du dirigeant ou du gérant de la structure ;
- Des informations sur le mode de financement de l'acquisition : épargne, donation, héritage, prêt familial, prêt immobilier ... ;
- En cas de prêt immobilier, copie de l'offre bancaire (avec nom et adresse de la banque, montant et taux du prêt) ;
- Le présent cahier des charges paraphé à chaque page,
- La proposition financière et engagement du candidat (en dernière page du présent cahier des charges), complétée, datée et signée.

Toute offre incomplète pourra être éliminée.

Aucun paiement ne devra être remis au moment de la candidature.

7. Présentation des offres

Les candidats présenteront leur offre par voie postale, dans une lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) de la manière suivante :

- A l'intérieur de l'enveloppe LRAR, une deuxième enveloppe cachetée portera les références de la vente : « VENTE GARAGE BOURG-SAINT-AURICE - NE PAS OUVRIR ».
- L'intérieur du pli cacheté contiendra l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 6 (dossier de candidature)

8. Dépôt des offres



Les offres doivent parvenir à l'adresse suivante :

Parc national de la Vanoise – 135 rue du Docteur Julliand – 73000 CHAMBERY

Avant le 30 juillet 2025 à 16h, sous peine de ne pas pouvoir être retenues.

9. Notification des décisions

Le choix de la candidature retenue sera effectué par Monsieur le directeur du Parc assisté de la Secrétaire générale. La décision de rejet ou d'acceptation de chaque offre présentée interviendra dans un délai d'un mois à compter de la date limite de remise des offres, soit au plus tard le 30 août 2025, et sera notifiée à l'ensemble des candidats par courrier.

Le candidat retenu sera informé de l'acceptation de son offre par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de signature de l'accusé de réception étant prise en compte pour le démarrage du délai de signature du compromis de vente.

En cas de désistement d'un candidat retenu, le candidat suivant, dans l'ordre de classement des offres, sera alors contacté pour confirmer le maintien de son offre. A défaut, il sera procédé de la même manière pour chaque candidat suivant de la liste, jusqu'à ce que l'un d'eux se porte effectivement acquéreur et toujours dans la limite du prix de vente plancher indiqué au paragraphe 3.

10. Contacts

Pour toute information sur le garage et demande de visite de celui-ci, merci de prendre contact avec l'adresse suivante : secteur.hautetarentaise@vanoise-parcnational.fr

Pour toute information sur la présente procédure, merci de contacter le Secrétariat général avec l'adresse suivante : accueil@vanoise-parcnational.fr
En précisant en objet du message : VENTE GARAGE BOURG-SAINT-MAURICE.

Proposition financière et engagement du candidat



pour l'acquisition d'un garage dans la résidence du Ruitor, à Bourg Saint Maurice

Je soussigné(e)

Nom Prénom

.....

demeurant à :

Adresse

.....

.....

.....

certifie avoir pris connaissance du présent cahier des charges relatif à la vente d'un garage
situé dans la résidence du Ruitor à Bourg Saint Maurice,

formule une offre ferme d'un montant de euros
(en chiffres),

.....

.....(en toutes lettres)

et m'engage à faire le nécessaire en vue de la signature du compromis de vente devant
notaire dans un délai maximum d'un mois si mon offre est retenue.

A, le

Signature :

